

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 08 avril 2024

Le 08.04.2024, à 20h, s'est réuni le conseil municipal de la commune, suivant la convocation adressée le 02.04.2024

Président : M. CERVINO Vincent, maire

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : **11** Vincent Cervino, Jean-Yves Maraine, Delphine Gil, Annabelle Soubeyrand, Marie-Christine Durand, Olivier Champetier, Brigitte Michel, Florence Demoment, Sylvie Eberland, Pascal Vincent, Geneviève Susselin

Secrétaire de séance : Annabelle SOUBEYRAND

Validation du Procès-Verbal de la réunion du 11 mars 2024 à l'unanimité.

M. le Maire ouvre la séance.

## 1/ Délibérations

### **a) Approbation du Budget communal 2024, norme M57**

Sous la présidence de M. le Maire, le conseil municipal examine le Budget primitif 2024 qui s'équilibre ainsi :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DÉPENSES</b>	533 851,20 €	321 735,70 €
<b>RECETTES</b>	533 851,20 €	321 735,70 €

Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'Investissement.

Adopté à l'unanimité.

### **b) Vote des trois taxes directes locales**

Le maire rappelle que depuis 2023, les communes ont retrouvé leur capacité de moduler leur taux de T.H, (taxe d'habitation) la base d'imposition de la T.H étant réduite aux résidences secondaires.

Le conseil municipal décide de conserver les mêmes taux que l'année précédente, et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2024 :

<b>Taux d'imposition 2024</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2024</b>
TFB 40,18 %	451 600 €
TFNB 162,96 %	6200 €
TH 14,02 %	132 100 €

Le total des bases X par leur taux = produit fiscal attendu : **210 077 €**  
Adopté à l'unanimité.

### **b) Attribution du montant des subventions aux associations en 2024**

Pour l'année 2023, le montant des subventions aux associations était de 1 000 euros. Le même montant sera conservé pour l'année 2024.

2 subventions sont supprimées en 2024 : subvention de 100 euros pour une association humanitaire pour le séisme au Maroc et 100 euros pour la compagnie des Bulles et des Grains.

Il a été décidé de donner les 200 euros en priorité aux 3 associations du village.

Les montants à verser aux associations pour l'année 2024 sont les suivants :

150 € au Club « Les Frigoules »

150 € à l'ACCA

50 € à l'Association des anciens combattants

50 € à l'ADMR

50 € à l'Aéro-Club d'Aubenas Vals

100 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers

50 € pour les Sapeurs Forestiers

100 € pour le Secours Populaire

50 € pour la Croix Rouge

50 € au FSE du Collège Laboissière de Villeneuve de Berg

150 € au Comité d'Animation

50 € à l'AAPPMA (société de pêche)

Adopté à l'unanimité.

## **2/ Autres points**

### **a) Projet des Auches**

Rencontre avec Monsieur Vallos, le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) concernant l'étude du projet et la capacité de financement de la commune.

Le projet est estimé à environ 1 000 000 euros.

La capacité d'autofinancement de la commune est jugée suffisante par M.Vallos pour mener à bien le projet.

La commune devra recourir à un emprunt bancaire pour finir de financer le projet.

Les subventions représenteront environ 40 à 50% du montant du projet.

La commune est dans l'attente du rapport du SDEA (Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement) sur la faisabilité du projet. La commune est dans l'attente du plan de financement Prévisionnel et d'une proposition de conventionnement avec le SDEA qui assurerait la maîtrise d'ouvrage déléguée.

### **b) Location de la salle de l'ancienne école pour les activités culturelles et**

## **sportives**

Une rencontre a eu lieu avec les responsables de l'association des Arts martiaux à propos du non-respect du règlement de la salle et de son « appropriation » des lieux avec des photos, de la déco et divers accessoires qui restent de façon permanente dans la salle et sur les murs.

Suite à cette rencontre, la décision a été prise de mettre fin à la location de la salle à partir de juin 2025.

Il dispose d'une année pour trouver un nouveau lieu pour ses activités.

## **c) Bilan du carnaval de l'école Volamau**

Le carnaval a eu beaucoup de succès comme l'année dernière.

Les chars des enfants ont été appréciés.

Comme l'année dernière, il y a eu de nombreux bénévoles et enfants qui ont participé à la création du char à Lanas.

## **d) Prochain Flash infos**

Le prochain Flash infos annoncera entre autre les prochaines festivités qui se dérouleront dans le village : apéro touristes, repas chasseurs, Frigoules, CAL, résidence de Guillaume Becker ....

- concert église + place 25/08
- chorale église 19/07
- repas chasseurs 03/08
- expo salle Papillon (dates à définir)

## **e) Demande de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour une réglementation de l'entretien et la taille des arbres et des haies**

La LPO demande qu'un arrêté municipal soit pris du 16 mars au 31 août 2024 interdisant l'abattage et l'élagage des arbres et des haies pendant cette période pour préserver la nidification des oiseaux.

Une recommandation sera donnée dans le prochain Flash infos.

## **f) Cadeau entrée en 6ème**

Les enfants de la commune qui rentre en 6ème en septembre recevront à la fin de l'année scolaire une carte cadeau.

## **g) Compte Rendu des réunions extérieures :**

**O.P.A.H (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) :**

**-Le 15/01/2024 - CDC : Présentation de la stratégie de l'OPAH sur les 20 communes de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

L'OPAH concernerait :

- Les propriétaires occupants (sous condition de ressources, de travaux et de logement)
- Les propriétaires bailleurs (sous condition de travaux et de logements)
- Les copropriétés (sous condition de travaux et d'organisation juridique)

Le logement doit se situer sur le territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

### **Stratégie OPAH**

Volontés des élus :

- Un service Habitat / Rénovation lisible et fluide du territoire
- Faciliter le parcours des ménages sur la rénovation
- Permettre à la CDC une meilleure visibilité

Conclusion de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH

- Mise en place d'une OPAH en régie
- Accueil ouvert à tous les ménages
- Interlocuteur unique : la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (CDC)
- Communication sur le service de la CDC

### **-Le 25/03/2024 - CDC : Présentation de la communication de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Le nom proposé pour la communication : **RÉNOV'HABITAT**

Supports en cours de création : flyers, affiche, oriflamme ...

Quelques précisions sur les travaux concernés :

- Travaux d'économie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage ...
- Travaux d'adaptation pour le maintien à domicile : rampe d'accès, monte escalier, douche accessible ...
- Travaux d'amélioration pour les logements très dégradés.

Des permanences seront prévues sur tout le territoire de juin à juillet, dont des permanences fixes sur les communes de Vallon Pont d'Arc et Ruoms.

### **Commission Enfance Jeunesse : le 18 mars 2024**

- Micro crèche Pradons : Présentation de l'avant-projet. Fin avril dépôt du permis, début des travaux mi-septembre et une ouverture prévue en septembre 2025.
- Guichet unique : nouveau règlement établi avec un ajustement des critères de placement. Beaucoup de demandes avec peu de places libres sauf à Vogüë pour le moment.
- Accueil de loisirs :

- Pour les vacances de printemps : 2 semaines dans les centres de Vallon (40 enfants) et Ruoms (48 enfants) et la 1ère semaine à St Maurice (20 enfants)
- Pour les vacances d'été : sur 7 semaines : centres de Vallon (40 enfants) et Ruoms (48 enfants) et sur 6 semaines école de Voguë pour 28 enfants.

Un transport sera mis en place seulement si 3 familles au minimum sont inscrites pour les communes d'Ornac, St Maurice, St Remèze.

L'inscription à la journée fortement demandée par les familles ne sera encore pas mise en place cette année car l'organisation est difficile vu le nombre de sites ouverts.

- - Projet Educatif du Territoire (PEDT) : il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité sur l'ensemble des temps de vie.

- Jeunesse : 33 jeunes sont inscrits dans le dispositif Aides Anim. Une structure informations jeunesse (SIJ) va aider les jeunes dans leur orientation professionnelle.

- Convention Territoriale Globale (CTG) : Les ateliers Santé et Environnement ont remporté un grand succès. D'autres vont être programmés (compostage, usage du vélo.)

### **EPTB : Compte rendu du bureau et comité syndical : 21 mars 2024**

Points d'information :

- Pluie-crues-inondations : rappel des bons comportements

- Animations pour le grand public : « les bons tuyaux pour économiser l'eau ». Présentation du programme du printemps 2024 à consulter sur [ardeche-eau.fr](http://ardeche-eau.fr). Comme en 2023, organisations d'ateliers, conférences sur l'eau et le changement climatique balades à la découverte des rivières, stands.

Points soumis à délibérations :

L'ensemble des thématiques sont balayées pour validation et intégration au vote du budget primitif 2024. Un outil E-tiage va être mis en place avec l'aide d'EDF qui permet d'avoir des prévisions hydrométéo et mieux gérer la gestion de l'étiage.

Thématique Inondations : les missions sont maintenues avec Ardèche Alabri qui est étendue au bassin versant de l'Ardèche (aide aux travaux de vulnérabilité des biens existants en zone inondable, bâtiments publics en priorité)

Le suivi de la Qualité de l'eau est maintenu avec la surveillance des sites de baignades.

La lutte contre les espèces invasives va être renforcée.

Etude sur la gestion du ruissellement sur le bassin de l'Ardèche, l'État s'engage et le montant de l'étude est porté à 300 000euros.

Le budget primitif 2024 ainsi que les contributions inchangées des EPCI membres a été voté à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance :  
Annabelle SOUBEYRAND

Le Maire, Vincent CERVINO